

LA PÊCHE SPORTIVE

dans l'AFC

DU LAC SAINT-JEAN

155

DB36

Dérivation partielle de la rivière Manouane
par Hydro-Québec
Saguenay—Lac-Saint-Jean 6211-10-005

Rapport annuel 2000

Statistiques quinquennales

Principales règles 2001

Renseignements utiles

CORPORATION
DE
L'ACTIVITÉ
PÊCHE
LAC-SAINT-JEAN



Table des matières

- 2 Aire faunique communautaire
- 2 AFC du lac Saint-Jean
- 2 Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean
- 3 Autorisation de pêcher et tarifs
- 3 Fête de la pêche
- 4 Rapport annuel 2000
- 11 Description de l'AFC du lac Saint-Jean
- 12-13 Carte de l'AFC du lac Saint-Jean
- 14 Règles générales de pêche
- 14 Pêche particulière à la ouananiche
- 15 Périodes de pêche
- 16 Limites de prise et de possession
- 16 Limites de taille
- 16 Suivi de la pêche et cartes postales
- 17 Dépositaires de l'autorisation de pêcher
- 19 Sites de mise à l'eau
- 20 Location d'embarcation
- 20 Cartes bathymétriques
- 20 Hébergement et camping
- 22 Articles de pêche
- 23 Conseil d'administration
- 23 Partenaires financiers et commanditaires

Photo en couverture : Alain Dumas

La fosse du Trou de la Fée dans la rivière Métabetchouane où se déroulait, du 5 août au 9 octobre 2000, une première saison de pêche à la ouananiche à la mouche.

Conception graphique : IMAGO concept

Cartographie : Le Groupe MADIE

Impression : Imprimerie Le Réveil

Tirage : 15 000 copies

AIRE FAUNIQUE COMMUNAUTAIRE

Une *aire faunique communautaire* (AFC) est un plan d'eau ou un ensemble de plans d'eau publics où la pêche sportive est gérée par une corporation sans but lucratif, en vertu d'un bail de droits exclusifs de pêche à des fins communautaires. La pratique de la pêche sportive dans une AFC requiert une autorisation de pêcher – couramment appelée *droit d'accès* – émise par l'organisme gestionnaire et les droits perçus auprès des usagers sont utilisés à des fins de conservation et de mise en valeur des ressources halieutiques.

AFC DU LAC SAINT-JEAN

L'AFC du lac Saint-Jean a été créée en 1996 par Faune et Parcs Québec, sur l'initiative des MRC de Maria-Chapdelaine, Lac Saint-Jean Est et Domaine-du-Roy. Celles-ci désiraient encadrer la pêche sportive au lac Saint-Jean pour y assurer la pérennité des ressources halieutiques et maximiser les retombées socio-économiques de l'activité, principalement à l'égard de la ouananiche dont la renommée déborde largement les frontières régionales. L'AFC du lac Saint-Jean englobe le lac Saint-Jean, une partie de 16 tributaires et le lac à Jim. Consulter les pages 11-13 pour la description géographique et la carte de l'AFC.

CORPORATION LACTIVITÉ PÊCHE LAC-SAINT-JEAN

La *Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean* (CLAP) est une corporation publique sans but lucratif qui gère la pêche sportive en saison estivale dans l'AFC du lac Saint-Jean. À ce titre, la Corporation assure le suivi annuel de la pêche sportive en lac (ouananiche et doré) ; elle participe au suivi annuel des montaisons de ouananiches en rivière ; elle réalise et supporte des projets de recherche sur la ouananiche, le doré, l'éperlan et leurs habitats ; elle contribue à la restauration, au développement et à la mise en valeur des ressources halieutiques et de leurs habitats ; elle protège les frayères à dorés les plus vulnérables au printemps ; elle protège les rivières à ouananiches durant la montaison et la fraye.

La Corporation est administrée par un conseil composé de 18 administrateurs représentant les divers intérêts concernés : les pêcheurs sportifs (4), les villégiateurs (3), la Fédération québécoise de la faune (3), les MRC du Lac-Saint-Jean (3), l'industrie touristique, hydroélectrique et forestière (3), les commerçants de pêche (1) et le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean (1). Les postes réservés aux pêcheurs et villégiateurs sont électifs et les autres sont comblés par nomination. L'assemblée générale annuelle des membres se déroule en avril et elle alterne chaque année d'une MRC à l'autre. La Corporation finance ses opérations principalement grâce aux ventes d'autorisations de pêcher ; les fonds supplémentaires proviennent de contributions annuelles ou ponctuelles de différents partenaires financiers.

AUTORISATION DE PÊCHER ET TARIFS



AUTORISATION DE PÊCHER

Pour pratiquer la pêche sportive dans l'AFC du lac Saint-Jean en saison estivale (25 mai - 3 septembre 2001), toute personne de 14 ans et plus doit détenir, à titre de titulaire ou de dépendant d'un titulaire, une *autorisation de pêcher dans l'AFC du lac Saint-Jean* émise par la Corporation, sauf lors de la *Fête de la pêche* (voir ci-après).

Attention - Toute personne de 18 ans et plus doit également détenir, à titre de titulaire ou de conjoint d'un titulaire, un *permis de pêche* du Québec aux espèces autres que le saumon (voir page 14). L'autorisation de pêcher de la Corporation n'est jamais requise pour les enfants de moins de 14 ans, ni pour la pêche d'hiver, ni pour la pêche particulière à la lotte en hiver.

TARIFS

Quatre catégories d'autorisation de pêcher sont disponibles et celles-ci sont vendues aux tarifs ci-contre indiqués. Consulter les pages 17-18 pour les dépositaires.

Attention - On peut acheter plusieurs journées, consécutives ou non, sur une seule et même autorisation journalière. Une autorisation journalière n'est valide qu'aux dates pour lesquelles elle a été délivrée. Une autorisation individuelle n'est valide que pour le titulaire à qui elle a été délivrée. Une autorisation familiale est valide pour le conjoint du titulaire et ses enfants de 14 à 17 ans.

MISE EN GARDE

L'autorisation de pêcher dans l'AFC du lac Saint-Jean n'est pas valable pour pratiquer la pêche particulière à la ouananiche dans la rivière Métabetchouane (pêche contingentée à la mouche). Une *autorisation spécifique de pêcher la ouananiche à la mouche dans la rivière Métabetchouane*, attribuée par tirage au sort et délivrée exclusivement par la Corporation, s'applique à cette activité (voir pages 14-15).

TARIFS

Journalière individuelle	7,00 \$
Journalière familiale	12,00 \$
Saisonnrière individuelle	55,00 \$
Saisonnrière familiale	80,00 \$

TAXES INCLUSES

LA FÊTE DE LA PÊCHE

7 ET 8 JUILLET

La seconde édition de la *Fête de la pêche* se tiendra les samedi et dimanche 7-8 juillet. À cette occasion, tout résident du Québec peut pêcher sans permis de pêche et sans autorisation de pêcher de la Corporation, pendant les périodes de pêche prévues selon les espèces et aux endroits où la pêche est autorisée (voir page 15).





RAPPORT 2000 ANNUEL

et statistiques quinquennales

BUDGET D'OPÉRATION

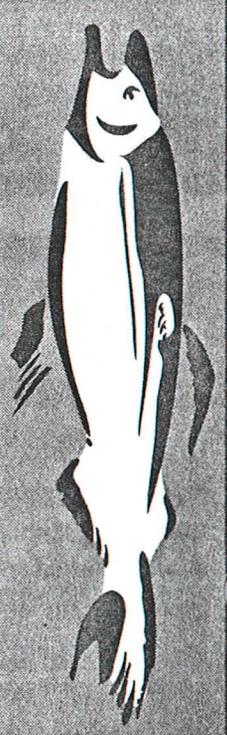
Le budget d'opération a totalisé 547 000 \$ dont près de 60 % furent affectés à la protection de la ouananiche et du doré et à l'acquisition de connaissances - suivi de la pêche en lac, suivi des montaisons de ouananiches en rivière et projets de recherche. La Corporation a employé 22 personnes, versé 237 000 \$ en salaires et généré l'équivalent de 10 personnes-années en emplois directs ; les achats de produits et services divers - immobilisations, aménagements fauniques, contrats de services, matériel et fournitures - ont totalisé 257 000 \$.

Le budget a augmenté d'environ 10 % par rapport à 1999, principalement parce que les déboursés en immobilisations ont quintuplé pour les raisons suivantes : une des deux embarcations patrouillant le lac Saint-Jean a dû être remplacée, de même que le moteur de l'autre embarcation ; un filin de sécurité

fut installé au Trou de la Fée dans la rivière Métabetchouane pour accéder au site de pêche ; un camp de protection fut construit à la barrière d'arrêt de la rivière au Saumons.

Depuis 1996, la Corporation a investi sous diverses formes près de 2,4 M\$ dans l'AFC du lac Saint-Jean, à raison d'environ 513 000 \$ par année en moyenne - en excluant la demi-année de 1996, et 70 % des déboursés furent consacrés à l'acquisition de connaissances, à la protection des ressources halieutiques et aux aménagements fauniques - ensemencements de ouananiches et incubateurs principalement. La Corporation a créé et maintenu plus d'une vingtaine d'emplois directs totalisant neuf personnes-années, versé en moyenne 234 000 \$ en salaires annuels et acheté annuellement en moyenne 220 000 \$ de produits et services - en excluant la demi-année de 1996.

BUDGET D'OPÉRATION (X 1000\$)					
	1996 (7 mois)	1997 (14 mois)	1998	1999	2000
Acquisition de connaissances	33,7	122,3	139,0	133,6	118,6
Protection de la ressource	9,4	61,9	98,5	137,0	121,0
Acquisition de connaissances et protection ¹	55,2	98,7	65,3	62,4	85,2
Administration	61,5	108,6	56,7	59,0	59,2
Aménagements fauniques	98,1	81,3	37,8	34,2	41,8
Frais de fonctionnement	21,6	38,5	44,9	53,8	57,2
immobilisations	24,8	8,3	12,3	9,2	53,8
Information et sensibilisation	34,3	19,1	9,4	11,8	10,2
Total	338,6	538,7	463,9	501,0	547,0



¹ Activités réalisées simultanément.

VENTES D'AUTORISATIONS DE PÊCHER

	1996	1997	1998	1999	2000 ¹
Titulaires	8 228	12 203	17 080	17 664	18 055
Dépendants ²	1 704	2 958	3 326	4 268	4 809
Détenteurs	9 932	15 161	20 406	21 932	22 864
Revenus (X 1 000 \$)	140,7	184,5	235,2	343,3	389,2
% du budget d'opération	41,6	34,2	50,7	68,5	71,0



¹ Incluant les ventes pour la pêche contingentée à la mouche dans la rivière Métabetchouane : 4 064 fiches d'inscription au tirage au sort et 64 titulaires pour 11 518 \$. ² Enfants de 14 à 17 ans et conjoint-es des titulaires.

VENTES D'AUTORISATIONS DE PÊCHER

Les ventes d'autorisations de pêcher ont atteint un peu plus de 18 000 unités et généré des revenus de 389 000 \$, lesquels ont permis de financer le budget d'opération dans une proportion de 71 %.

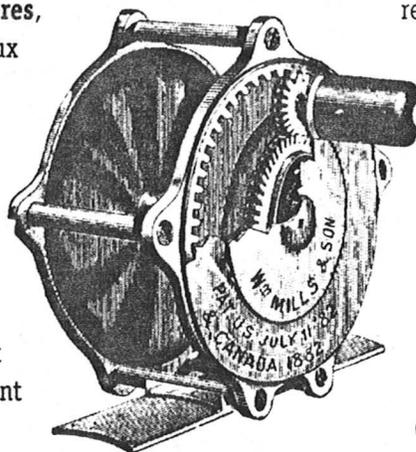
Bien que le nombre total d'autorisations vendues ait peu augmenté par rapport à 1999 (2 %), les revenus de pêche se sont accrus de presque 15 % grâce à une augmentation équivalente des ventes d'autorisations saisonnières, imputable en partie aux nombreux « travailleurs-pêcheurs » du chantier Alcan à Alma.

Concernant plus spécifiquement la pêche contingentée à la mouche dans la rivière Métabetchouane, plus de 4 000 fiches d'inscription au tirage au sort et 64 autorisations de pêcher furent vendues, pour des revenus tota-

lisant 11 500 \$. Des contretemps d'ordre naturel ont entraîné l'annulation et le remboursement d'environ la moitié des réservations (voir page 8).

Depuis 1996, les ventes d'autorisations de pêcher ont plus que doublé, les revenus correspondants ont presque triplé et le niveau d'autofinancement de la Corporation a progressé de 70 %.

Les principaux facteurs en cause furent un retour en masse des pêcheurs de ouananiche, lié à l'excellente qualité de pêche ayant prévalu ces dernières années ; une augmentation du simple au double des ventes d'autorisations saisonnières ; la hausse des tarifs en 1999. À ce jour, les revenus de pêche ont permis de financer un peu plus de la moitié des opérations de la Corporation (54 %).



AMÉNAGEMENTS FAUNIQUES

ENSEMENCEMENTS DE OUANANICHES ET INCUBATEURS

Environ 103 000 tacons devaient être ensemencés dans les tributaires du lac Saint-Jean au printemps 2000. Malheureusement, tous sont décédés quelques jours avant leur livraison par suite d'une fuite accidentelle de chlore en provenance du réseau d'aqueduc de Saint-Félicien, lequel alimente en partie la pisciculture du Centre écologique du Lac Saint-Jean. Quant aux trois incubateurs installés dans le bassin de la Petite rivière Péribonca, leur opération est suspendue depuis 1999 parce que les mortalités de saumoneaux dans la mini-centrale de la Chute Blanche - construite en 1998 - ne sont pas encore connues.

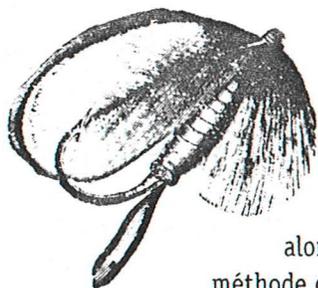
Depuis 1996, plus de 737 000 tacons de ouananches ont été ensemencés dans les tributaires du lac

Saint-Jean. La Corporation y a investi environ 228 000 \$ et Faune et Parcs Québec, 672 000 \$ - sans compter les frais de capture des reproducteurs et d'ensemencement des tacons. La Corporation a également consacré 45 000 \$ à l'achat, l'installation et la mise au point des incubateurs.

AMÉNAGEMENTS PHYSIQUES

La Corporation a déboursé près de 17 000 \$ pour deux études de concepts : l'une vise à réaménager la frayère à dorés de la Villa des Érables dans la rivière Métabetchouane, sévèrement endommagée par le déluge de juillet 1996 ; l'autre à reconfigurer la passe migratoire de la Chute à Michel dans la rivière Ashuapmushuan, peu efficace en étiage estival. Les travaux correcteurs, estimés sommairement à 100 000 \$, seront exécutés en 2001 et 2002.

PÊCHE SPORTIVE AU LAC SAINT-JEAN



Avis au lecteur - La saison 1996 a été exclue des statistiques quinquennales parce que les opérations de la Corporation ont débuté en juillet 1996 ; l'échantillonnage de la pêche fut alors incomplet, sans compter que la méthode différait beaucoup de celle appliquée à partir de 1997.

Fréquentation et espèces recherchées

La fréquentation saisonnière totale fut de l'ordre de 53 000 jours-pêcheurs et plus de la moitié des pêcheurs recherchaient la ouananche (56 %), tandis que le tiers recherchaient le doré (31 %). D'après les ventes d'autorisations de pêcher, la fréquentation a plus que doublé depuis 1996 et ce, essentiellement parce que l'effort de pêche à la ouananche a augmenté d'autant (voir ci-après).

Pêche à la ouananche (en journée)

L'effort de pêche fut de l'ordre de 25 000 jours-pêcheurs pour 140 000 heures de pêche, à raison d'environ cinq heures et demie par excursion en moyenne. Les captures ont totalisé plus de 16 000 ouananches dont la moitié furent remises à l'eau (47 %) et près de 9 000 furent récoltées dont la moitié originaient des ensemencements. En moyenne, les pêcheurs capturaient une ouananche aux huit heures et demie et ils en récoltaient une de taille légale aux 16 heures.

Depuis 1997, l'effort de pêche et les captures totales ont doublé sans affecter le succès de pêche moyen, lequel est demeuré à peu près stable et comparable à celui des meilleures années. La proportion des remises à l'eau a triplé et leur nombre s'est multiplié par huit, de sorte que la récolte n'a pas augmenté de façon appréciable depuis 1998. Ces tendances indiquent que la production des rivières et

les stocks de jeunes ouananiches se sont accrus considérablement ces dernières années, ce qui annonce - théoriquement - de bonnes saisons de pêche à venir, d'autant plus que les montaisons en rivière furent exceptionnellement abondantes de 1997 à 1999.

La saison 2000 s'est toutefois distinguée des précédentes à deux égards. En raison d'une part des faibles montaisons en rivière au début des années 90 - les plus faibles jamais enregistrées, les poissons de grande taille étaient moins abondants et les prises correspondantes furent moins nombreuses. D'autre part, et peut-être conséquemment, les ensemencements ont contribué davantage à la pêche et n'eût été de ceux-ci, la récolte aurait été moindre. Ultérieurement, ces facteurs ont entraîné une forte baisse des montaisons en rivière en 2000 (voir section suivante).

Pêche au doré (en soirée)

L'effort de pêche fut de l'ordre de 16 000 jours-pêcheurs pour 51 000 heures de pêche, à raison d'environ trois heures par excursion en moyenne. Les captures ont totalisé plus de 48 000 dorés dont le tiers furent remis à l'eau (30 %) et 34 000 furent récoltés. En moyenne, les pêcheurs capturaient un doré à l'heure et ils en récoltaient un à l'heure et demie.

Depuis 1997, les saisons de pêche se ressemblent de façon remarquable et seuls trois paramètres ont montré des variations ponctuelles notables : l'effort de pêche fut plus élevé en 1998 ; le succès de pêche moyen fut plus faible en 1998 ; les remises à l'eau furent deux fois moins nombreuses en 1997. Les différences observées au niveau de l'effort et du succès de pêche s'avèrent toutefois non significatives d'un point de vue statistique, tandis que le nombre et la proportion des remises à l'eau se sont stabilisés à partir de 1998.

Globalement, les stocks de dorés semblent plutôt stables actuellement et les prélèvements dont ils font l'objet, quoiqu'importants, auraient peu d'im-

PÊCHE À LA OUANANICHE / EN JOURNÉE

	1997	1998 ¹	1999	2000
Jours-pêcheurs	12 999	16 900	22 725	25 180
Heures-pêcheurs	72 253	93 940	126 319	139 966
Capture totale/heure	0,088	0,099	0,109	0,117
Capture conservée/heure	0,074	0,088	0,068	0,062
Captures totales	6 372	9 305	13 825	16 432
Remises à l'eau	997	1 004	5 201	7 726
Récolte	5 375	8 301	8 624	8 706
Prises ensemencées (%)	31	35	32	46

¹ Dans les principaux secteurs seulement : excluant les secteurs secondaires, sous-échantillonnés en 1998.

PÊCHE AU DORÉ / EN SOIRÉE

	1997	1998 ¹	1999	2000
Jours-pêcheurs	16 299	21 607	16 099	16 259
Heures-pêcheurs	51 037	67 658	50 412	50 913
Capture totale/heure	0,805	0,663	0,911	0,953
Capture conservée/heure	0,667	0,479	0,652	0,670
Captures totales	41 090	44 846	45 933	48 500
Remises à l'eau	6 939	12 458	13 040	14 411
Récolte	34 151	32 388	32 893	34 089

¹ Excluant le mois d'août en raison d'un échantillonnage insuffisant.

pacts perceptibles sur leur densité. Par contre, en l'absence de toute indication valable des tailles récoltées, il demeure difficile de statuer sur l'intensité réelle du niveau d'exploitation, de même que sur l'assertion populaire voulant que la taille moyenne des captures s'amenuise.

MONTAISONS DE OUANANICHES EN RIVIÈRE

Dans la rivière Métabetchouane, la montaison fut évaluée à près de 700 reproducteurs dont 70 % originaient des ensemencements. La montaison 2000 fut deux fois moindre que les records de 1998-1999 (± 1500 reproducteurs) mais elle s'inscrit dans la moyenne des années précédentes (± 650 reproducteurs/an sur cinq ans), tout en s'avérant 60 % plus abondante qu'une des montaisons parentales (± 400 reproducteurs en 1994).

Dans la rivière Ashuapmushuan, la montaison fut estimée à près de 900 reproducteurs, comparativement à 2 400 et plus durant les trois années précédentes, et 22 % des retours originaient des ensemencements. Comme les montaisons parentales de 1992-1994 nous sont inconnues, la montaison 2000 ne peut y être comparée.

Dans la rivière aux Saumons, moins de 150 reproducteurs furent dénombrés à la barrière de comptage du Zoo de Saint-Félicien, comparativement à plus de 500 durant les trois années précédentes, et 23 % des retours originaient des ensemencements. La montaison 2000 compte parmi les faibles montaisons observées à ce jour, même si elle fut nettement supérieure aux montaisons parentales de 1992-1994 (moins de 50 reproducteurs/an).

Dans les rivières Mistassini-Ouasiemscas, environ 450 reproducteurs furent dénombrés à la passe migratoire de la Cinquième Chute à Dolbeau-Mistassini et 2 % des retours originaient des ensemencements – ces rivières ayant été peu ensemencées dans le passé. La montaison 2000 fut trois à quatre fois moindre que les records de 1997-1999 (plus de 1 500 reproducteurs/an) mais elle se compare à la moyenne historique en termes d'ordre de

grandeur (moins de 600 reproducteurs/an sur 25 ans), tout en s'avérant trois fois plus élevée que les montaisons parentales de 1993-1994 (moins de 150 reproducteurs/an).

Au total, les tributaires du lac Saint-Jean ont accueilli un peu plus de 2 100 reproducteurs en 2000, comparativement à plus de 5 500 durant les trois

années précédentes, et le tiers des retours originaient des ensemencements (33 %). Cette baisse était appréhendée, voire même attendue, parce que les montaisons parentales de 1992-1994 furent les plus faibles jamais enregistrées. Les ouananiches issues de ces années de fraye, déjà peu nombreuses à leur arrivée en lac, furent en outre exposées à deux, trois et même

quatre saisons de pêche avant leur retour en rivière.

La contribution accrue des ensemencements à la pêche en 2000 a accentué la situation – en laissant moins de poissons pour les rivières, de même que certains facteurs d'ordre climatique : les étés relativement hâtifs et chauds de 1998-1999 ont permis à plusieurs reproducteurs de devancer d'un an leur retour en rivière ; l'été relativement tardif et frais de 2000 en a obligé d'autres à reporter leur retour en rivière en 2001.

Les montaisons en rivière devraient – théoriquement – se rétablir à la hausse dans les prochaines années car les ouananiches de petite taille abondaient en 2000 et les rivières ont accueilli des nombres records de reproducteurs de 1997 à 1999.

	1996	1997	1998	1999	2000
Métabetchouane	931	651+	1 564	1 486	685
Ashuapmushuan	ND	2 399	2 435+	3 722+	864
Aux Saumons	78+	798	2 385+	515+	134
Mistassini-Ouasiemscas ²	560+	1 721+	1 552+	1 523+	455+
Total	1 569+	5 569+	7 936+	7 246+	2 138+

¹ Le signe (+) indique qu'il s'agit d'un nombre minimal. ² Excluant les reproducteurs qui n'empruntent pas le passe migratoire – 20 % d'après une étude en 1979 – et les multifrizeurs en provenance du lac à Jim.

PÊCHE À LA OUANANICHE À LA MOUCHE DANS LA RIVIÈRE MÉTABETCHOUAN

Suite à d'importants surplus de reproducteurs enregistrés dans la rivière Métabetchouane en 1998 et 1999, la Corporation y a réouvert partiellement la pêche à la ouananiche en 2000, en expérimentant une pêche contingentée à la mouche dans la fosse du Trou de la Fée. La saison s'étendait du 5 août au 9 octobre, à raison de deux pêcheurs par jour, et les 132 places disponibles furent attribuées par tirage au sort durant l'hiver précédent. Près de 600 pêcheurs y ont participé - dont la moitié de l'extérieur de la région (51 %) - et plus de 4 000 fiches d'inscription furent retournées à la Corporation.

Soixante-cinq (65) pêcheurs se sont finalement présentés au Trou de la Fée - dont un « professionnel » invité dans le cadre d'une journée de photographie - et la moitié d'entre eux provenaient de l'extérieur de la région (55 %). **Cent (100) ouananiches furent capturées, à raison de 1,5 capture/pêcheur et 4,6 heures de pêche/capture en moyenne, et 59 captures furent remises à l'eau** : le poids moyen des prises conservées (41) fut de 1,8 kg (3,9 lb) et quelques captures de 4,5 kg (10 lb) furent enregistrées. Trois pêcheurs sur quatre (77 %) ont capturé au moins une ouananiche et un pêcheur sur deux (51 %), deux ouananiches ou plus.

Certains contretemps d'ordre naturel ont perturbé le déroulement de l'activité. D'abord, toute pêche a dû être suspendue pendant 11 jours du 10 au 20 août, par suite de pluies diluviennes survenues dans la nuit du 9 au 10. D'autre part, la montaison en rivière s'est avérée deux fois moindre que prévue, ce qui a forcé la remise à l'eau de toutes les captures à partir du 7 septembre. Une cinquantaine d'annulations s'en sont ensuivies, dont une dizaine seulement purent être comblées.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La Corporation a consacré - directement et indirectement - environ 1 500 jours-personnes, 12 500 heures, 206 000 \$ et 40 % de son budget à la protection de la ouananiche et du doré ; 19 employés y ont œuvré, dont 18 assistants à la conservation de la faune. Près de 75 constats d'infraction furent émis, principalement sur le lac Saint-Jean et dans l'embouchure des grands tributaires, et les infractions les plus fréquentes furent la pêche à plus d'une ligne à la fois (20), la pêche sans autorisation de pêcher (13), la pêche sans permis provincial (12) et la pêche avec poissons-appâts (10). À notre connaissance, aucun incident majeur ne serait survenu en rivière.

Depuis 1996, la Corporation a investi près de 800 000 \$ et le tiers de ses déboursés (33 %) dans la protection des ressources halieutiques, à raison d'environ 1 400 jours-personnes, 12 000 heures et 180 000 \$ par année en moyenne - en excluant la demi-saison de 1996. La plus grande partie de l'effort déployé le fut dans

les rivières (environ 80 %), où toute activité illégale d'importance semble avoir été supprimée. Les constats d'infraction se sont par contre multipliés sur le lac Saint-Jean où, malgré tous nos efforts et ceux du Service de la protection de la faune, certaines pratiques abusives semblent en recrudescence, notamment le dépassement des limites de prise et le « charriage ».

PROTECTION DE LA RESSOURCE ¹					
	1996 ²	1997	1998	1999	2000
Assistants à la conservation	8	10	8	15	18
Jours-personnes	435	1312	1 265	1 483	1 534
Heures totales	3 482	10 150	11 314	12 981	12 571
Déboursés (x 1 000 \$)	64,6	160,6	163,8	199,4	206,2
% du budget	19	30	35	40	38
Constats d'infraction	12	30	41	86	73

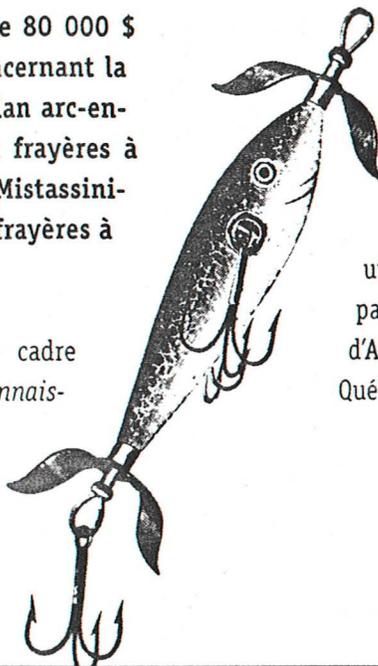
¹ Incluant la protection indirecte, exercée dans le cadre de certaines activités d'acquisition de connaissances.

² Demi-saison seulement.

PROJETS DE RECHERCHE

La Corporation a consacré plus de 80 000 \$ à quatre projets de recherche concernant la biologie et la génétique de l'éperlan arc-en-ciel, la localisation des fosses et frayères à ouananiches dans les rivières Mistassini-Ouasiemsca et la localisation des frayères à dorés dans la rivière Péribonca.

Ces projets s'inscrivaient dans le cadre d'un *Programme d'acquisition de connaissances sur les ressources halieutiques [du lac Saint-Jean] et l'habitat*, lequel est revu et mis à jour périodiquement par un groupe d'experts.



Depuis 1996, la Corporation a injecté 376 000 \$ dans ce programme de recherche, à raison d'environ 91 000 \$ par année en moyenne – en excluant la demi-saison de 1996. Les fonds utilisés à cette fin sont provenus principalement de Faune et Parcs Québec, d'Alcan et de la Fondation de la faune du Québec.

PROJET DE RECHERCHE (X 1 000 \$)	PROJET DE RECHERCHE (X 1 000 \$)				
	1996 ¹	1997	1998	1999	2000
Biologie et génétique de l'éperlan arc-en-ciel			38,9	38,7	50,4
Contribution des rivières à la pêche à la ouananiche		36,0	36,0	36,0	
Fosses et frayères à ouananiches en rivière		1,4	11,1	11,1	17,4
Frayères à dorés en rivière		2,5	12,8	5,4	12,8
Productivité biologique du lac Saint-Jean		28,5			
Biologie de la barbotte brune			19,2		
Montaison de ouananiches dans l'Ashuapmushuan	12,2				
Génétique desensemencements de ouananiches		12,0			
Echantillonnage de la pêche au lac Saint-Jean			2,2		
Total	12,2	80,4	111,6	91,2	80,6

¹ Demi-saison seulement.

DESCRIPTION DE L'AFC DU LAC SAINT-JEAN



Le **lac Saint-Jean**, incluant les baies, marais, marécages et étangs jusqu'à la ligne des hautes eaux modifiées du lac, fixée à la cote d'altitude géodésique 101,84 m (17,5 pi) sur l'échelle du quai de Roberval.

La **Grande Décharge** en amont des barrages de l'Île Maligne (barrages d'Alcan), incluant les eaux de ses tributaires à l'intérieur de la route 169 (ruisseau Rouge, ruisseau des Chicots, ruisseau des Harts et rivière Mistouc).

La **Petite Décharge** en amont des structures de rétention du lac Saint-Jean (écluses d'Alcan).

La **rivière Belle-rivière** sur une longueur de 8,7 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au barrage situé en aval du pont du rang Sainte-Anne.

La **rivière Couchepaganiche** sur une longueur de 0,6 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au pont de la route 169 à Métabetchouan.

La **rivière Métabetchouane** sur une longueur de 6,6 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au barrage du Trou de la Fée.

La **rivière Ouiatchouane** sur une longueur de 0,8 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'à la ligne électrique située en amont du pont de la route 169 à Val-Jalbert.

La **rivière Ashuapmushuan** sur une longueur de 80,0 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'aux Chutes de la Chaudière.

La **rivière aux Saumons** sur une longueur de 47,0 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la chute située à 400 m en amont de l'embouchure du ruisseau du Pied des Chutes.

La **rivière Pémonca** sur une longueur de 8,0 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près du poste d'accueil sud de la réserve faunique Ashuapmushuan.

L'AFC du lac Saint-Jean comprend les plans d'eau décrits ici. Ces plans d'eau et les limites de l'AFC sont illustrés sur la carte en pages suivantes.

La **rivière du Cran** sur une longueur de 6,5 km, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près de l'embouchure du lac Menetou.

La **rivière Ticouapé** sur une longueur de 6,2 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au pont de la route 373 à Saint-Méthode.

La **rivière Mistassini** sur une longueur de 54,0 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'à la Onzième Chute.

La **rivière Mistassibi** sur une longueur de 2,0 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'au pont de la route 169 à Mistassini.

La **rivière aux Rats** sur une longueur de 0,6 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'au pont du rang Saint-Luc.

La **rivière Ouasiemsca** sur une longueur de 88,0 km, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'à la chute située à 25 km en amont de l'embouchure de la décharge du lac Rond.

Le **lac à Jim**, de son embouchure dans la rivière Micosas jusqu'au pont de la rivière Croche situé à l'extrémité sud-est du lac.

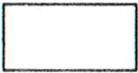
La **rivière Micosas** sur une longueur de 14,5 km, de son embouchure dans la rivière Ouasiemsca jusqu'à la chute située à 1 km en amont de l'embouchure de la rivière aux Dorés.

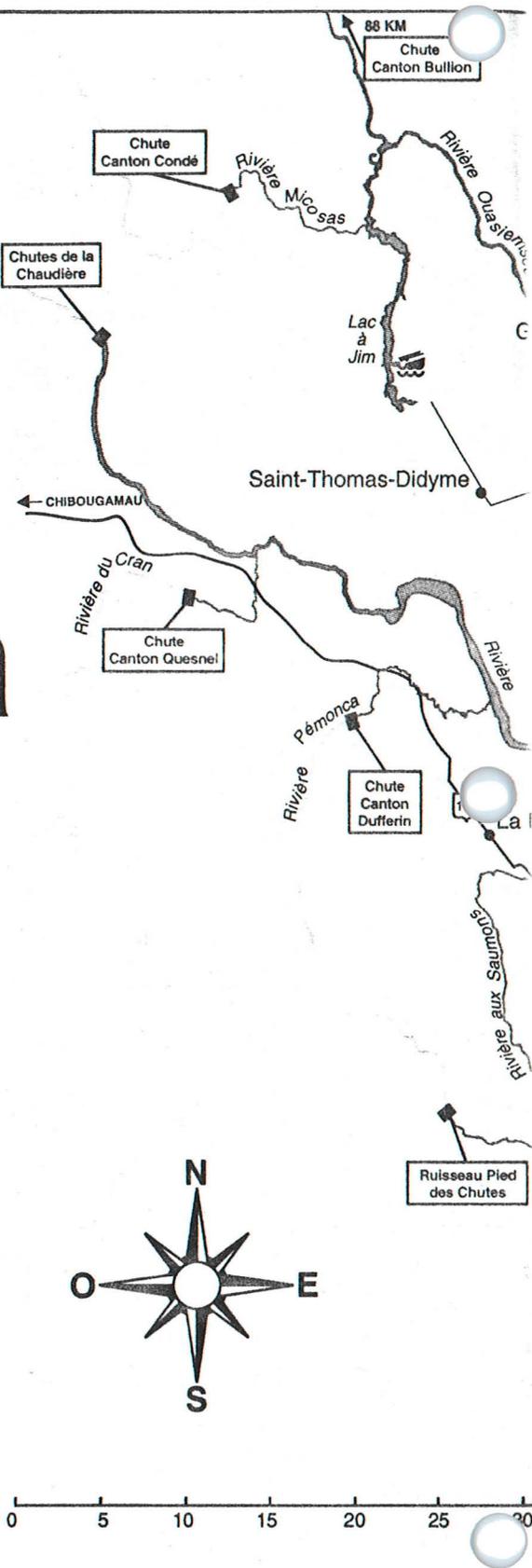
La **rivière Péribonca** sur une longueur de 22,0 km, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au barrage de Chute à la Savane.

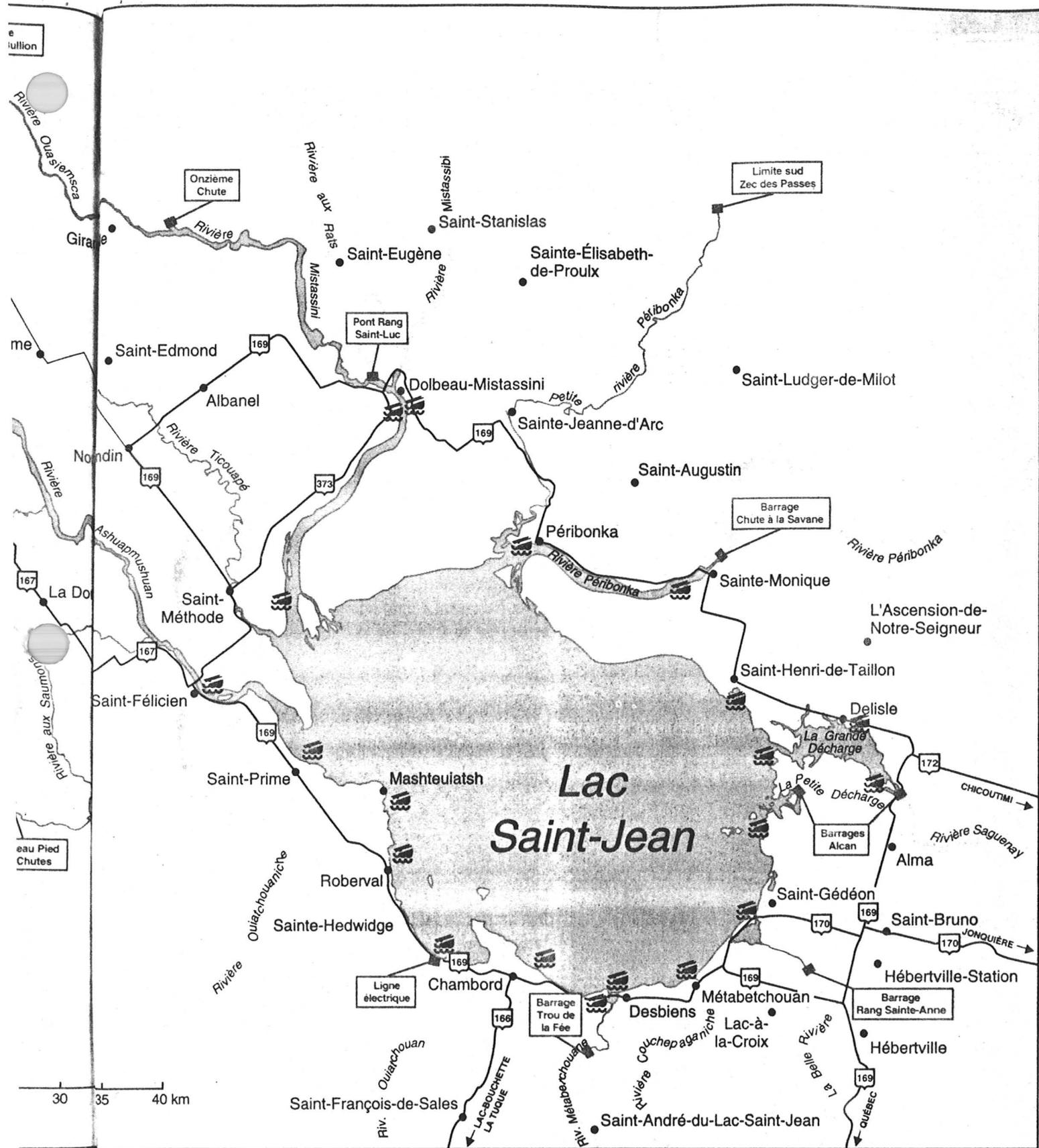
La **Petite rivière Péribonca** sur une longueur de 59,5 km, de son embouchure dans la rivière Péribonca jusqu'à la limite sud de la ZEC des Passes.

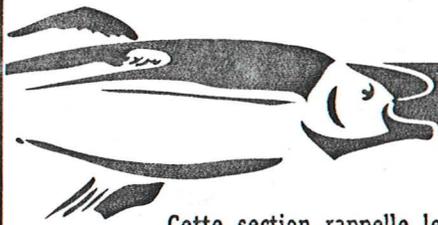
Aire faunique communautaire du lac Saint-Jean

Légende

	Plans d'eau de l'aire faunique
	Limites de l'aire faunique
	Rampes de mise à l'eau







RÈGLES DE GÉNÉRALES DE PÊCHE

Cette section rappelle les règles générales de pêche dans l'AFC du lac Saint-Jean en saison estivale (25 mai - 3 septembre 2001), lesquelles s'appliquent également dans la zone 18. En cas de doute ou pour plus d'informations, consulter la brochure *La pêche sportive au Québec* de Faune et Parcs Québec ; communiquer avec le bureau régional de Faune et Parcs Québec ; communiquer avec la Corporation LACTivité Pêche Lac-Saint-Jean. Pour les règles de pêche d'hiver, consulter la brochure *La pêche sportive au Québec* de Faune et Parcs Québec.

PERMIS DE PÊCHE

Pour pratiquer la pêche sportive, toute personne de 18 ans et plus doit détenir, à titre de titulaire ou de dépendant d'un titulaire (voir ci-après), un *permis de pêche du Québec aux espèces autre que le saumon*.

Rappel - Toute personne de 14 ans et plus doit également détenir, à titre de titulaire ou de dépendant d'un titulaire, une autorisation de pêcher de la Corporation. Le permis de pêche et l'autorisation de pêcher ne sont pas requis pour les résidents du Québec lors de la *Fête de la pêche*, les samedi et dimanche 7-8 juillet.

PÊCHE SANS PERMIS

Le conjoint et les enfants de moins de 18 ans d'un titulaire de permis peuvent pêcher sans permis. Tout enfant de moins de 18 ans peut également pêcher sans permis s'il

PÊCHE PARTICULIÈRE À LA OUANANICHE

La ouananiche fait l'objet d'une pêche contingente à la mouche dans une section de la rivière Métabetchouane (voir page 15). Cette activité requiert une autorisation spécifique de pêcher la ouananiche à la mouche dans la rivière Métabetchouane, délivrée exclusivement par la Corporation. Les places disponibles sont en nombre limité et attribuées par tirage au sort durant l'hiver précédant la saison de pêche. Pour participer au tirage au sort, on doit s'y inscrire au moyen de fiches prévues à cet effet, lesquelles sont disponibles à la Corporation et chez ses principaux dépositaires (voir pages 17-18). **Rappel** - L'autorisation de pêcher dans l'AFC du lac Saint-Jean n'est pas valable pour pratiquer cette activité.

pêcher sous la surveillance d'un titulaire de permis ou de son conjoint, âgés de 18 ans et plus.

Attention - Dans ces cas, le nombre total de poissons conservés par jour ne doit pas dépasser la limite de prise autorisée par le permis du titulaire.

PÊCHE À LA LIGNE

La pêche à la ligne doit se pratiquer au moyen d'une seule ligne à la fois garnie d'au plus trois hameçons et celle-ci doit demeurer sous la surveillance immédiate et constante du pêcheur.

POISSONS-APPÂTS

Il est interdit d'utiliser comme appât pour pêcher toute espèce de poisson, mort ou vif, entier ou en partie, de même que les œufs de poissons.

LIMITES DE PRISE ET DE POSSESSION

La limite quotidienne de prise d'une espèce comprend les captures conservées et celles consommées au cours de la journée. La limite de possession autorisée d'une espèce est la même que la limite quotidienne de prise pour cette espèce. Voir page 16 pour les limites par espèce.

Attention - Peu importe son âge ou son statut, toute personne pratiquant la pêche doit détenir un permis de pêche pour disposer de sa propre limite de prise et de possession. **Rappel** - Le titulaire d'un permis de pêche doit inclure dans sa limite personnelle de prise et de possession les prises de son conjoint et celles des enfants de moins de 18 ans qui pêchent sous son autorité.

LIMITES DE TAILLE

Des limites de taille s'appliquent à la ouananiche et au touladi (voir page 16).

REMISE À L'EAU DU POISSON

Toute personne qui capture un poisson de taille interdite ou pendant une période interdite ou avec un engin interdit ou lorsque la limite de prise est atteinte doit immédiatement le remettre à l'eau, mort ou vif.

PASSE MIGRATOIRE

Il est interdit de pêcher à moins de 25 verges (75 pi) en aval d'une passe migratoire ou échelle à poissons en activité.

PÉRIODES DE PÊCHE



Le tableau suivant présente les périodes de pêche sportive dans l'AFC du lac Saint-Jean en saison estivale (25 mai - 3 septembre 2001).

Attention - Ces périodes diffèrent de celles de la zone 18 ; elles diffèrent aussi à l'intérieur même de l'AFC. Pour les périodes de pêche d'hiver, consulter la brochure *La pêche sportive au Québec* de Faune et Parcs Québec.

LAC SAINT-JEAN, incluant la **Grande Décharge** en amont des barrages de l'Île Maligne (barrages d'Alcan), la **Petite Décharge** en amont des structures de rétention du lac (écluses d'Alcan) et les eaux entourées par les routes 169 et 373 dans les rivières **Couchepaganiche, Métabetchouane, Ouiatchouane, Ashuapmushuan, Ticouapé, Mistassibi, Pérignon et Petite Pérignon** ; lac à **Jim**.

Toutes les espèces 25 mai - 3 sept.

RIVIÈRE BELLE-RIVIÈRE, de son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'au barrage situé en aval du pont du rang Sainte-Anne.

RIVIÈRE OUIATCHOUANE, du pont de la route 169 à Val-Jalbert jusqu'à la ligne électrique située en amont de ce pont.

RIVIÈRE PÉRIGNON, du pont de la route 169 à Sainte-Monique jusqu'au barrage de Chute à la Savane.

Toutes les espèces 25 mai - 3 sept.

RIVIÈRE MÉTABETCHOUANE

Du pont de la route 169 à Desbiens jusqu'à la ligne électrique située près du premier rapide.

Toutes les espèces 25 mai - 3 sept.

De la ligne électrique située près du premier rapide jusqu'en aval de la fosse du remous des Simard.

Pêche interdite

De l'aval de la fosse du Remous des Simard jusqu'au barrage du Trou de la Fée.

Rappel - Une pêche contingentée à la mouche se déroule dans cette section de rivière et l'autorisation de pêcher dans l'AFC du lac Saint-Jean n'est pas valable pour y pêcher. Une autorisation spécifique de pêcher, attribuée par tirage au sort et délivrée exclusivement par la Corporation, s'applique dans ce cas.

Ouaniche et omble de fontaine 15 août - 30 sept.

Autres espèces Pêche interdite

RIVIÈRE ASHUAPMUSHUAN, du pont de la route 169 à Saint-Félicien (pont Carbonneau) jusqu'aux Chutes de la Chaudière.

RIVIÈRE PÉMONCA, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près du poste d'accueil sud de la réserve faunique Ashuapmushuan.

RIVIÈRE DU CRAN, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la première chute située à l'ouest de la route 167, près de l'embouchure du lac Menetou.

RIVIÈRE OUASIEMSCA, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'à la chute située à 25 km en amont de l'embouchure de la décharge du lac Rond.

RIVIÈRE MICOSAS, de son embouchure dans la rivière Ouasiemscas jusqu'à la chute située à 1 km en amont de l'embouchure de la rivière aux Dorés.

Toutes les espèces 25 mai - 30 juin

RIVIÈRE AUX SAUMONS, de son embouchure dans la rivière Ashuapmushuan jusqu'à la chute située à 400 m en amont de l'embouchure du ruisseau du Pied des Chutes.

Pêche interdite

RIVIÈRE MISTASSINI

De son embouchure dans le lac Saint-Jean jusqu'à l'extrémité aval de la plus grande des deux îles situées immédiatement en aval du pont de la route 169 à Dolbeau (île Lepage).

Toutes les espèces 25 mai - 3 sept.

De l'extrémité aval de la plus grande des deux îles situées immédiatement en aval du pont de la route 169 à Dolbeau (île Lepage) jusqu'à la Onzième Chute.

Toutes les espèces 25 mai - 14 juin

et 1^{er} août - 3 sept.

PÉRIODES DE PÊCHE (suite)

PETITE RIVIÈRE PÉRIBONCA

Du pont de la route 169 jusqu'au barrage de la Chute Blanche (Hydro-Morin).

Pêche interdite

Du barrage de la Chute Blanche (Hydro-Morin) jusqu'à la limite sud de la ZEC des Passes.

Ouananiche
Autres espèces

Pêche interdite
25 mai - 3 sept.

RIVIÈRE AUX RATS, de son embouchure dans la rivière Mistassini jusqu'au pont du rang Saint-Luc.

Toutes les espèces

25 mai - 3 sept.



LIMITES DE PRISE, DE POSSESSION...

Le tableau ci-contre présente les limites de prise quotidienne et de possession des espèces pêchées dans l'AFC du lac Saint-Jean, lesquelles excluent les captures remises à l'eau. Ces limites s'appliquent également dans la zone 18.

Rappel - Peu importe son âge ou son statut, toute personne pratiquant la pêche doit détenir un permis de pêche pour disposer de sa propre limite de prise et de possession. Le titulaire d'un permis de pêche doit inclure dans sa limite personnelle de prise et de possession les prises de son conjoint et celles des enfants de moins de 18 ans qui pêchent sous son autorité.

LIMITE DE PRISE QUOTIDIENNE ET DE POSSESSION

Ouananiche, touladi*	2
Doré	6
Brochet	10
Omble	20
Perchaude	50
Éperlan	120
Autres espèces	Aucune limite

*Des limites de tailles s'appliquent à ces espèces (voir ci-après).

SUIVI DE LA PÊCHE ET CARTES POSTALES

Dans le cadre du suivi de la pêche sportive au lac Saint-Jean, la Corporation procède chaque été à des enquêtes sur le lac pour dénombrer les pêcheurs et les interroger sur leurs résultats de pêche. Lors de ces entrevues, nos assistants à la conservation vous remettent des cartes postales pré-affranchies qui, une fois retournées, nous renseignent sur vos résultats de pêche à la fin de votre excursion. La Corporation vous prie de bien vouloir lui retourner - gratuitement - ces cartes postales et elle vous remercie de votre collaboration responsable !

...ET DE TAILLE

Il est interdit de conserver ou d'avoir en sa possession une ouananiche de moins de 40 cm de longueur à la fourche (15 3/4 po) ; un touladi de 35 à 50 cm de longueur à la fourche (13 3/4 à 19 3/4 po).

Attention - La longueur à la fourche d'un poisson se mesure du bout du museau jusqu'à la fourche intérieure de la queue.

Rappel - Toute personne qui capture un poisson de taille interdite doit immédiatement le remettre à l'eau, mort ou vif.

DÉPOSITAIRES DE L'AUTORISATION DE PÊCHER



L'autorisation de pêcher dans l'AFC du lac Saint-Jean est disponible chez les dépositaires énumérés ci-après ; ceux marqués d'un astérisque (*) sont également dépositaires du permis de pêche du Québec aux espèces autres que le saumon.

Rappel - L'autorisation de pêcher la ouaniche à la mouche dans la rivière Métabetchouane est attribuée par tirage au sort et délivrée exclusivement par la Corporation.

ALMA

Couche Tard

404, avenue du Pont Nord
662-2743 / 24 h

Dépanneur 7-11 Ultramar

1805, rue Melançon Ouest
662-6887 / 6h30 à 23h00

Dépanneur Alami *

985, avenue du Pont Nord
668-5248 / 6h00 à 23h00

Dépanneur Gaston Fortin

1990, avenue du Pont Sud
662-2854 / 6h00 à 23h00

Excellence Sports *

105, rte du Lac Est (Ed. Rona)
480-3939 / Hrs commerciales

Floralies

6095, rang Melançon
480-1235 / 8h00 à 23h00

J.R. Chasse et Pêche *

2500, avenue du Pont Sud
668-8448 / Hrs commerciales

CHAMBORD

Manoir des Chutes / Camping Val-Jalbert *

950, route 169
275-0852 / 6h00 à 23h00

Marché Mainway Irving *

288, rue Principale
342-8230 / 5h00 à 24h00

CHICOUTIMI

Accommodation Chez Linda *

« Pétro Canada »
1755, boulevard Sainte-Geneviève
693-1399 / 6h30 à 23h00

Chasse & Pêche Chicoutimi *

1120, boulevard Talbot
690-9620 / Hrs commerciales

Dépanneur Sagnipro *

1845, boulevard Tadoussac
549-6520 / 6h00 à 23h00

DELISLE

Dépanneur du Coin *

« Shell »
945, chemin Grande Décharge
668-0525 / 5h30 à 23h00

J.M.DeLaunier Sport & Bij. *

4695, chemin Grande Décharge
347-3376 / 7h00 à 23h00

DESBIENS

Dépanneur L.D. Frigon *

1152, rue Hébert
346-5624 / 7h00 à 23h00

DOLBEAU-MISTASSINI

Accommodation St-Michel *

262, boulevard Saint-Michel
276-6648 / 7h00 à 23h00

Canadian Tire *

1450, rue des Érables
276-2385 / Hrs commerciales

Centre Touristique Vauvert

472, route Vauvert
374-2746 / à partir de juin

Dépanneur Dion & Frères *

1865, boulevard Wallberg
276-1925 / 6h00 à 23h00

Dépanneur Jean-Lou *

332, rue Dequen
276-3382 / 7h00 à 23h00

Dépanneur Jo-Dan *

100, route Vauvert
276-3316 / 8h00 à 23h00

Dépanneur La Friche

1232, route de la Friche
276-4651 / 7h00 à 23h00

Dépanneur Pierrette *

199, boulevard Saint-Michel
276-4470 / 8h00 à 23h00

Sports Ben *

56, rue Dequen
276-7890 / Hrs commerciales

Sports Gaston Gauthier *

1375, boulevard Wallberg
276-3010 / Hrs commerciales

GIRARDVILLE

Dépanneur Ideal *

221, rue Principale
258-3656 / 6h00 à 21h00

JONQUIÈRE

Canadian Tire Jonquière *

2290, boulevard René Levesque
542-3501 / Hrs commerciales

Couche Tard St-Georges

« Pétro Canada »
3997, boulevard Harvey
542-7788 / 24 h

Sagami St-Hilaire *

2377, rue Pelletier
547-9271 / 7h00 à 23h00

LA DORÉ

Comptoir Central *

4974, rue des Peupliers
256-3770 / 7h00 à 22h00

Réserve faunique

Ashuapmushuan
Km 33, route 167
256-3806 / 7h00 à 17h00

LAC BOUCHETTE

Dépanneur Lac Bouchette *

« Sonic »
204, route 155
348-9570 / 6h30 à 23h00

DÉPOSITAIRES DE L'AUTORISATION DE PÊCHER (suite)

MASHTEUATSH

Coop Alimentation Pointe Bleue
1836, rue Ouiatchouan
275-4800 / 8h00 à 21h00

MÉTABETCHOUAN / LAC-À-LA-CROIX

Accomodation Métabetchouan*
45, rang 2 / inters. Rte 169
349-2794 / 6h00 à 23h00

Dépanneur Chez Yvon*
370, rue Saint-Jean
349-8141 / 8h00 à 23h00

NORMANDIN

Boutique 3D*
1133, rue Saint-Cyrille
274-2002 / Hres commerciales

Gaz Bar Coop Esso
925, rue Saint-Cyrille
274-3633 / 7h00 à 23h00

PÉRIBONKA

Dépanneur Bertrand Brassard*
800, route Louis-Hémon
374-2004 / 7h00 à 23h00

Dépanneur Maria Chapdelaine*
300, boulevard Edouard Niquet
374-2006 / 8h00 à 23h00

ROBERVAL

Canadian Tire*
1056, rue Olivier Vien
275-7424 / Hres commerciales

Claude Pamerleau
729, rue Israël Dumais
275-6020

Dépanneur Martin Ouellet
571, boulevard Saint-Joseph
275-0810 / 8h00 à 23h00

Ferlac Roberval*
255, boulevard Marcotte
275-2356 / Hres commerciales

Intersport Roberval*
1221, boulevard Saint-Dominique
275-3744 / Hres commerciales

Provisoior Shell*
1193, boulevard Marcotte
275-2668 / 24 h

SAINT-BRUNO

Arc-en-Flèche*
413, route Saint-Alphonse
343-3301 / Hres commerciales

SAINTE-HEDWIDGE

Épicerie Richard Gravel*
1113, rue Principale
275-1638 / 8h00 à 22h00

SAINTE-JEANNE-D'ARC

Épicerie Sylvain*
450, chemin Principal
276-2928 / 8h00 à 21h00

SAINTE-MONIQUE

Gaz Bar Jacques Vachon « Irving »
125, Honfleur
347-5982 / 7h00 à 22h00

SAINT-FÉLICIEN

Armurier-Artisan Pierre Ancitil
1440, rue Notre-Dame
679-1716 / 24 h

Épicerie Raymond Guay
1077, route 169
679-1175 / 6h00 à 23h00

Épicerie Roger Savard*
3191, rue Saint-Méthode
679-0637 / 6h00 à 22h00

Ferlac Saint-Félicien*
1039, rue Carillon
679-1834 / Hres commerciales

Intersport Saint-Félicien*
1200, boul. Saint-Félicien
(carrefour)
630-2999 / Hres commerciales

SAINT-GÉDÉON

Épicerie Desgagné*
306, rue Dequen
345-2221 / 8h00 à 23h00

Place du Pont
645, rue du Pont
345-8580 / 6h00 à 23h00

SAINT-HENRI-DE-TAILLON

Alimentation Saint-Henri*
385, rue Principale
347-2190 / 7h00 à 23h00

SAINT-PRIME

**Croisière Ashuapmushuan /
Restaurant La Friteuse**
453, rue Principale
251-5115 / 6h00 à 02h00

Le Petit Marché*
820, rue Principale
251-3003 / 8h00 à 23h00

SAINT-THOMAS-DIDYME

Centre Plein Air lac à Jim
150, chemin des Bussières
274-6033 / 8h00 à 22h00

Dépanneur Jean-Marc & Carole*
315, rue Principale
275-2909 / 7h00 à 23h00

SITES DE MISE À L'EAU



ALMA

Complexe touristique de la Dam-en-Terre

1385, chemin de la Marina
Rampe et marina, 5,00\$, essence

Quai de la Baie Moïse

Au bout du rang Melançon Ouest
Rampe, accès gratuit

CHAMBORD

Camping Desmeules

33, rang Desmeules
Descente semi-aménagée, 5,00\$ pour les non campeurs

Camping de Val-Jalbert

Manoir des Chutes

947-950, route 169
Rampe et marina, 3,00\$ pour les non campeurs, essence

Quai municipal de Chambord

Au bout de la route du quai
Rampe et marina, accès gratuit

Pont de Val-Jalbert

Au pont de la route 169
Rampe, accès gratuit, essence au camping voisin

DELISLE

Club nautique de St-Cœur-de-Marie

3855, avenue de la Grande Décharge
Rampe et marina, 4,00\$ pour les non résidents, essence

DESBIENS

Quai municipal de Desbiens

Au pont de la route 169
Rampe, accès gratuit

DOLBEAU-MISTASSINI

Marina de Dolbeau

23, rue des Frères
Rampe et marina, 2,00\$, essence

Camping municipal

46, boul. Panoramique
Rampe, 1,00 \$ pour les non campeurs

MASHTEUJATSH

Camping de la Pointe

1358, rue Ouiatchouan
Rampe réservée aux campeurs

Quai communautaire

Rue Ouiatchouan, au site d'information touristique
Rampe, accès gratuit

MÉTABETCHOUAN / LAC-À-LA-CROIX

Quai municipal de Métabetchouan

Rue Saint-Georges
Rampe, accès gratuit

PÉRIBONKA

Club nautique de Péribonka

375, avenue Edouard-Niquet
Rampe et marina, accès gratuit
Essence

ROBERVAL

Marina de Roberval

852, rue Arthur
Rampe et marina, accès gratuit
Essence

SAINT-FÉLICIEN

Marina de Saint-Félicien

1063, rue Bellevue Sud
Rampe et marina, accès gratuit
Essence

Quai municipal de Saint-Félicien

Jonction boul. Sacré-Cœur / rue Notre-Dame
Rampe, accès gratuit, essence à la marina voisine

Le Bôme de Saint-Méthode

Au bout du chemin du Bôme
Rampe et marina, accès gratuit

Marina de Saint-Méthode

3061, chemin Fortin
Rampe, accès gratuit

SAINT-GÉDÉON

Club nautique Belle-Rivière

Au pont de la route 169
Rampe, accès gratuit, essence

Marina de Saint-Gédéon

Au pont de la route 169
Rampe et marina, accès gratuit
Essence

Quai municipal

Au bout du chemin du quai via le rang des Iles
Rampe, accès gratuit

SAINT-HENRI-DE-TAILLON

Marina de St-Henri-de-Tailion

110, rue de la Marina
Rampe et marina, accès gratuit
Essence

SAINTE-MONIQUE

Quai municipal Sainte-Monique

Au bout de la route du quai
Rampe, accès gratuit

SAINT-PRIME

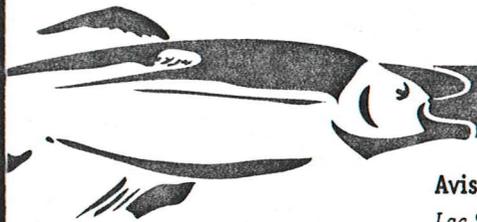
Marina de Saint-Prime

9, 14e Avenue
Rampe et marina, accès gratuit
Essence

SAINT-THOMAS-DIDYME

Centre Plein air du lac à Jim

150, chemin des Bussières
Rampe et marina, accès gratuit



HÉBERGEMENT ET CAMPING

Avis au lecteur – Seules les entreprises membres de la *Fédération touristique régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean* – ayant acquitté une cotisation annuelle à cet effet – sont énumérées ici.

ALMA

Auberge aux Oliviers
600, boul. des Cascades Ouest
662-3236

Camping Colonie Notre-Dame
700, chemin Baie Moïse
668-4285

Comfort Inn (Journey's end)
870, avenue du Pont Sud
668-9221 / 1-800-267-3837

Complexe touristique Dam-en-Terre
(camping, chalets et condos)
1385, chemin de la Marina
668-3016 / 1-888-289-3016

Hôtel Motel Universel
1000, boulevard des Cascades Ouest
668-5261 / 1-800-263-5261

Motel Dequen
800, avenue du Pont Nord
668-0088 / 1-877-668-0088

Motel Rustik
1350, avenue du Pont Sud
668-2373

Notre Hôtel
430, Sacré-Cœur Ouest
668-3222

CHAMBORD

Camping Chambord
5, Rocher Percé
342-6451

**Manoir des Chutes /
Camping Val-Jalbert**
(chambres, chalet et camping)
947/950, route 169
275-0852

Motel l'Escale
3, route 155
342-6417

Motel Lac Saint-Jean
1209, route 169
341-6334

DESBIENS

Camping Plage Desbiens
Plage Desbiens
346-5436

DOLBEAU-MISTASSINI

Auberge La Diligence
414, avenue de la Friche
276-6544 / 1-800-361-6162

Camping Saint-Louis
543, rang Saint-Louis
276-4670

Hôtel du Boulevard
1610, boulevard Wallberg
276-8207 / 1-800-268-1061

HÉBERTVILLE

Auberge Presbytère Mont Lac Vert
355, rang 3, Mont Lac Vert
344-1548

LA DORÉ

Motel Barico
4490, rue des Peupliers
256-3939

LAC BOUCHETTE

Centre vacances nature
160, chemin de la Montagne
348-6832

Hôtel de la Grotte
250, route de l'Ermitage
348-6344

Motel Panorama
146-1, route 155
348-9992

MASHTEUATSH

Auberge Shakahikan
1380, rue Ouiatchouan
275-3528

Camping Robertson
2202, rue Ouiatchouan
275-1305

MÉTABETCHOUAN / LAC-À-LA CROIX

Auberge La Maison Lamy
56, rue Saint-André
349-3686

Camping Villa des Sables
600, route 170
345-2655

Chalets Chez Dan
1525, chemin Belle-Rivière
668-5724

Chalets du Lac St-Jean
1320, rue Saint-Georges
349-2212

Motel Le Rond Point
60, route 169
349-3413

ROBERVAL

Camping Mont Plaisant
(camping & chalets)
1015, route de l'Aéroport
275-0910

Hôtel Château Roberval
1225, boulevard Saint-Dominique
275-7511 / 1-800-661-7611

Motel de la Rivière
2150, boulevard Saint-Dominique
275-3105

Motel de Castille
560, boulevard Saint-Joseph
275-0771 / 1-888-923-0000

Motel Roberval
256, boulevard Marcotte
275-3957

SAINT-FÉLICIEN

Auberge 4 Saisons
1120, boulevard Saint-Félicien
679-0694

Auberge des Berges
610, boulevard Sacré-Coeur
679-3346

Camping municipal
(camping & chalets)
2206, boulevard du Jardin
679-1719

Hôtel Bellevue
1055, boulevard Sacré-Coeur
679-0162

Hôtel du Jardin
1400, boulevard du Jardin
679-8422

Motel d'la Rivière
881, boulevard Sacré-Coeur
679-9605

Motel Moreau
684, boulevard Sacré-Coeur
679-2552

SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

Camping Municipal
290, rue du Parc
348-9925

SAINT-GÉDÉON

Auberge des Iles Lac St-Jean
250, rang des Iles
345-2589 / 1-800-680-2589

SAINT-PRIME

Motel Julie
370, rue Principale
251-9040

SAINTE-MONIQUE

Auberge Ile du Repos
(chambres et camping)
105, route Ile du Repos
347-5649

Centre touristique Ste-Monique
(camping & chalets)
900, rang 6 Ouest
347-3124

Le Petit Hôtel
137, rue Saint-Jean
347-1433

SAINT-THOMAS-DIDYME

Centre Plein Air lac à Jim
150, chemin Bussières
374-6033 / 1-888-274-6033

LOCATION D'EMBARCATIONS ET CARTES BATHYMÉTRIQUES



LOCATION D'EMBARCATIONS

CHAMBORD

Camping Desmeules
33, rang Desmeules - 346-5292

Camping de Val-Jalbert / Manoir des Chutes
947/950, route 169 - 275-0852

Motel Lac Saint-Jean
1209, route 169 - 342-6334

Réjean Tremblay Chambord Sports Yamaha
62, rue Principale - 342-6202

DELISLE

Sports Jean-Marc Tremblay (Mercury)
4270, ave de la Grande Décharge
347-3451

SAINT-THOMAS-DIDYME

Centre Plein Air du lac à Jim
150, chemin Bussières
274-6033

CARTES BATHYMÉTRIQUES

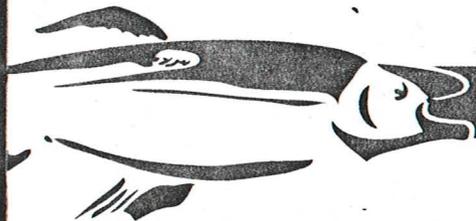
À notre connaissance, deux cartes bathymétriques du lac Saint-Jean sont actuellement disponibles : l'une est distribuée par le Service hydrographique du Canada du ministère des Pêches et Océans - et certains dépositaires régionaux autorisés ; l'autre est distribuée par l'entreprise TRAK Concept de carte de Saint-Donat.

La Carte [du lac Saint-Jean] pour petites embarcations # 6100 de Pêches et Océans Canada consiste en quatre feuillets couleur de 42 x 118 cm (16 1/2 x 46 1/2 po) insérés dans une pochette cartonnée et son coût est de 28,00 \$ taxes en sus.

Pour commander ou connaître les dépositaires régionaux :
Service hydrographique du Canada
Bureau de distribution des cartes marines
1675, chemin Russel
Ottawa (Ontario) K1G 3H6
Téléphone : (613) 998-4931

La carte Lac Saint-Jean de TRAK Concept de carte consiste en une carte couleur plastifiée de 28 x 43 cm (11 x 17 po) et son coût est de 7,95 \$ taxes en sus ; des agrandissements de même format des quatre quadrants du lac sont également disponibles, au coût total de 31,80 \$ taxes en sus.

Pour commander :
TRAK Concept de carte
1685, route 125 sud
Saint-Donat (Québec) J0T 2C0
Téléphone : (819) 424-5148



ARTICLES DE PÊCHE

ALMA

Canadian Tire
50, boulevard Saint-Luc Ouest
662-6618

Excellence Sports
105, route du Lac Est Ed.Rona
480-3939

J.R. Chasse & Pêche
2500, avenue du Pont Sud
668-8448

DELISLE

Appâts Beaux Vers
120, avenue Grande Décharge
668-3419

J.M. Delaunière Sports
4695, chemin Grande Décharge
347-3376

DOLBEAU-MISTASSINI

Canadian Tire
1450, rue des Erables
276-2385

Sports Gaston Gauthier
1375, boulevard Wallberg
276-3010

Sports Ben
56, rue Dequen
276-7890

GIRARDVILLE

Dépanneur Idéal
221, rue Principale
258-3656

Quincaillerie Perreault & Frères
156, rue Principale
258-3322

NORMANDIN

Boutique 3D
1133, rue Saint-Cyrille
274-2002

ROBERVAL

Canadian Tire
1056, boulevard des Oliviers
275-7424

Ferlac
255, boulevard Marcotte
275-2356

Intersport
1221, boulevard Saint-Dominique
275-3744

SAINT-BRUNO

Arc-en-Flèche Sports
413, route Saint-Alphonse
343-3301

SAINT-FÉLICIEN

Armurier Artisan Pierre Ancil
1440, rue Notre-Dame
679-1716

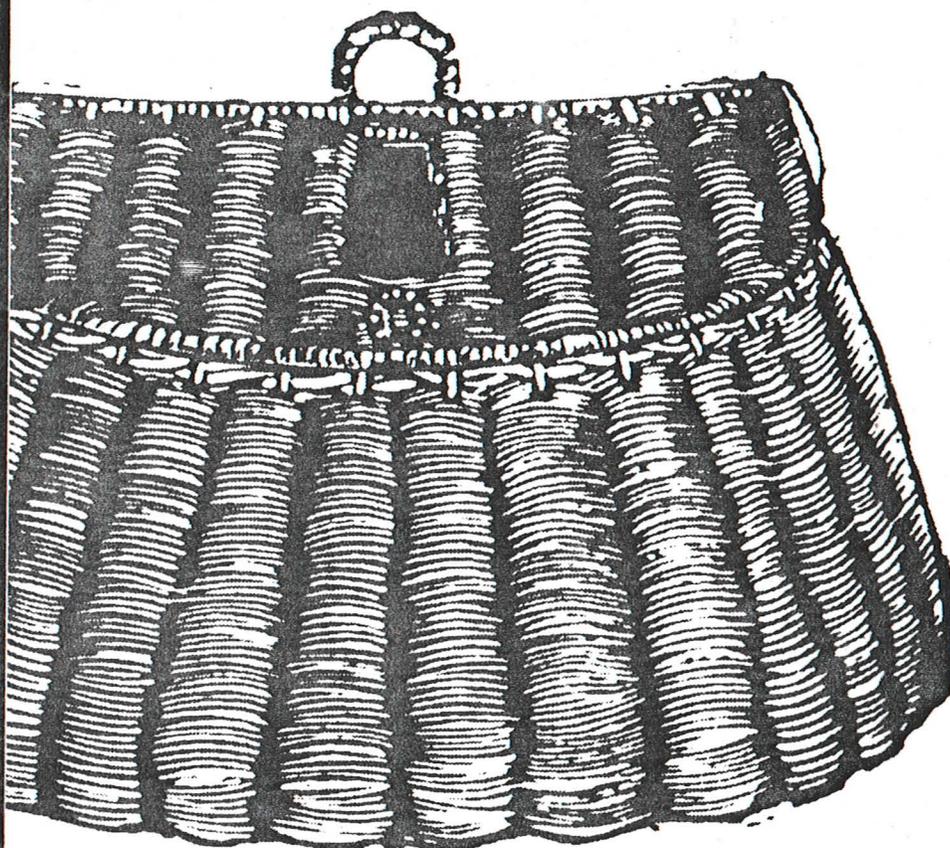
Canadian Tire
Carrefour Saint-Félicien
630-2999

Ferlac
1039, rue Carillon
679-1834

Intersport
1200, boulevard Saint-Félicien
275-3744

SAINT-THOMAS-DIDYME

Dépanneur Carole & Jean-Marc
315, rue Principale
274-2909



Conseil d'administration 2000-2001

PRÉSIDENT

M. Gérald Scullion
Délégué de la MRC Lac Saint-Jean Est

VICE-PRÉSIDENT

M. Alain Gagnon
Délégué de la FQF 02, secteur
Maria-Chapdelaine

SECRÉTAIRE

M. Réjean Gaudin
Délégué de l'industrie hydroélectrique

TRÉSORIER

M. Gilles Brassard
Représentant des pêcheurs, secteur
Maria-Chapdelaine

M. Stéphane Dufour

Représentant des pêcheurs, secteur
Lac Saint-Jean Est

M. René Mercier

Représentant des pêcheurs, secteur
Domaine-du-Roy

M. Mishell Potvin

Représentant des pêcheurs, secteur
Fjord-du-Saguenay

M. Robert Blackburn

Représentant des villégiateurs, secteur
Lac Saint-Jean Est

M. Jean-Yves Bouchard

Représentant des villégiateurs, secteur
Domaine-du-Roy

Mme Monique Fortin-Marcil

Représentante des villégiateurs, secteur
Maria-Chapdelaine

M. Stéphane Gauthier

Délégué de la FQF 02, secteur
Lac Saint-Jean Est

M. Bruno Laroche

Délégué de la MRC Domaine-du-Roy

M. Denis Tremblay

Délégué de la MRC Maria-Chapdelaine

M. Mario Bussièrès

Délégué de l'industrie touristique

M. André Bernier

Délégué de l'industrie forestière

Postes vacants

- Délégué de la FQF 02, secteur
Domaine-du-Roy
- Délégué des commerçants de pêche
- Délégué du Conseil des Montagnais
du Lac-Saint-Jean

La Corporation salue et remercie ses partenaires financiers
et commanditaires en 2000 !



PETIT POISSON

deviendra gros...

...S'IL EST BIEN REMIS A L'EAU !



1

Évitez de puiser le poisson.

2

Laissez-le se calmer et
décrochez-le dans l'eau,
à l'aide de pinces à long bec.

3

En dernier recours, utilisez une
puise en caoutchouc.

Puiser sans épuiser

LE PLUS BEAU GESTE QUI SOIT !



Corporation L'Activité Pêche Lac-Saint-Jean
95, boul. Panoramique
Dolbeau-Mistassini (Qc) G8L 5G8
Tél.: (418) 276-2527
Sans frais: 1-888-866-2527
Télec.: (418) 276-8727